

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 avril 2007
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 25 avril 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous écrire, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité des Nations Unies pour le mois d'avril, au sujet du débat que le Conseil tiendra aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Une fois encore, le Conseil de sécurité rejette une demande légitime que lui a adressée le Mouvement des pays non alignés en vue de participer au débat que tient cet organe aux fins de l'examen de cette question cruciale, empêchant ainsi le Mouvement de faire connaître ses vues et ses propositions. Il convient de noter que le Mouvement des pays non alignés est constitué de 118 États Membres des Nations Unies, dont la grande majorité des États du Moyen-Orient.

La décision prise par le Conseil de sécurité atteste encore une fois le manque de transparence qui caractérise les travaux du Conseil et confirme de nouveau combien il est urgent de procéder à une réforme profonde de cet organe, et notamment de ses méthodes de travail.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe, qui contient la déclaration que Cuba se proposait de faire au nom du Mouvement des pays non alignés lors du débat susmentionné, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(Signé) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à lettre datée du 25 avril 2007 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
en sa qualité de Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion du débat
du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient**

25 avril 2007

J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ces derniers mois, des actions résolues ont été engagées par des parties concernées, notamment de la Ligue des États arabes et le nouveau Gouvernement d'unité nationale palestinien, et l'espoir grandit de voir se relancer le processus de paix en vue de parvenir à un règlement juste et pacifique du conflit israélo-palestinien.

Le 20 mars dernier, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a publié une déclaration, distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/61/818-S/2007/161), dans laquelle il a accueilli avec satisfaction la formation du Gouvernement d'unité nationale palestinien à la suite de l'Accord conclu à La Mecque. Il a également indiqué que la formation de ce nouveau gouvernement était un signe encourageant de l'unité du peuple palestinien en ces temps difficiles.

Malgré la formation du Gouvernement d'unité nationale, le peuple palestinien continue de souffrir en raison de l'embargo sur l'aide internationale imposé depuis plus d'un an et qui n'est toujours pas levé.

Si l'attention est portée sur les efforts visant à relancer le processus de paix et sur l'action menée par le nouveau Gouvernement d'unité nationale palestinien, on ne peut passer sous silence la situation désastreuse sur le terrain. Tant que cette situation persistera, elle ne manquera pas de compromettre tout progrès éventuel.

Pendant le mois de mars, les forces d'occupation israéliennes ont mené de nombreuses incursions militaires violentes et procédé à des arrestations dans les agglomérations, les villes et les camps de réfugiés palestiniens, tuant et blessant encore plus de civils palestiniens, dont des enfants, détruisant davantage de biens et d'infrastructures civils.

Le Mouvement déplore profondément que le nombre de civils palestiniens emprisonnés et détenus par Israël continue d'augmenter, plus de 10 000 Palestiniens, dont des femmes et des enfants, étant actuellement détenus dans les prisons et centres de détention israéliens.

Israël poursuit la construction illégale du mur dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est, au mépris total de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et des résolutions des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il ne saurait y avoir de solution juste et durable à la question de Palestine si celle-ci ne se fonde pas sur le principe de l'échange des territoires contre la paix, y compris la création d'un État palestinien indépendant dans tout le territoire palestinien occupé depuis 1967, ayant Jérusalem-Est comme capitale et vivant en paix et en sécurité avec Israël et ses autres voisins.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa satisfaction face aux mesures prises par le Gouvernement libanais pour appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en particulier le déploiement des forces armées dans la région au sud du Litani et le long de la Ligne bleue. Il se félicite également du déploiement des forces armées libanaises le long des frontières nord et est du Liban en vue de les sécuriser et de les stabiliser.

Le Mouvement des pays non alignés demeure profondément préoccupé par les actuelles violations israéliennes de la Ligne bleue par voie aérienne et terrestre, au mépris de la résolution 1701 (2006). Il engage fermement Israël à mettre fin à son occupation de la partie nord de la ville d'Al-Ghajar au nord de la Ligne bleue et de s'abstenir immédiatement de toute violation de la souveraineté du Liban et de la résolution 1701 (2006) ainsi que de toute provocation des forces armées libanaises ou de la FINUL.

Le Mouvement des pays non alignés appelle à un règlement rapide de la question des fermes de Chebaa dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, conformément aux dispositions de la résolution 1701 (2006), et prend acte à cet égard de la proposition faite par le Gouvernement libanais dans son plan en sept points concernant les fermes de Chebaa. Il demande à toutes les parties de coopérer en vue de protéger les droits souverains du Liban dans cette zone et salue les importants efforts entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

Le Mouvement des pays non alignés est très conscient du problème énorme que pose au Liban les quelque 1,2 million de bombes à sous-munitions qu'Israël a lancées pendant son agression contre ce pays l'été dernier. Il condamne encore une fois l'emploi de telles armes par Israël et déplore le fait qu'elles aient causé de nombreuses victimes. Il engage fermement Israël à indiquer les lieux exacts où ces armes meurtrières ont été employées et à fournir les cartes des mines posées pendant l'occupation du Sud-Liban.

Il prie instamment le Conseil de sécurité de décider de l'entrée en vigueur sans délai d'un cessez-le-feu total et durable.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite des contributions généreuses et des annonces de contributions faites à la conférence « Rafiq Hariri Paris 3 » tenue à Paris le 25 janvier 2007.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme encore une fois que toutes les mesures prises ou qui seront prises par Israël aux fins de modifier les conditions juridiques, physiques et démographiques et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé ainsi que les mesures prises par Israël pour y exercer sa juridiction et son administration sont nulles, non avenues et sans effet juridique.

Il réaffirme également que toutes ces mesures, notamment la construction et l'expansion illégales des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent un défi lancé à la communauté internationale et une violation manifeste du droit international, des accords internationaux ainsi que de la Charte et des décisions des Nations Unies, y compris la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et la Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre du 12 août 1949.

Le Mouvement exige qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et qu'il se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Le Mouvement estime qu'une véritable occasion s'offre actuellement de reprendre le processus de paix au Moyen-Orient en vue de parvenir à un règlement pacifique et engage la communauté internationale à assumer les responsabilités qui lui incombent de veiller à ce que cette occasion ne soit pas ratée.

Il demande au Gouvernement israélien d'accepter l'Initiative de paix arabe et appelle à la reprise de négociations sérieuses et directes sur tous les fronts.

Le Mouvement des pays non alignés continuera de prêter son concours et de contribuer, par tous les moyens possibles, à l'instauration d'une paix juste, totale et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du mandat de la Conférence de Madrid, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route.
